

## MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

### PORT DE BREST

La société coopérative des lamaneurs des port de Brest et de Roscoff, sise terre-plein du 5<sup>ème</sup> Bassin, dans le port de Brest, assure la prestation du lamanage dans le port de Brest.

La société a construit un bâtiment d'exploitation sur ce terre-plein et bénéficie d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire depuis le 01/10/1999 pour un terre-plein d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, dont 169 m<sup>2</sup> de bâti sur 2 niveaux (atelier au rez-de-chaussée, bureaux à l'étage). Cette convention arrivera à échéance le 30/09/2019.

La société coopérative des lamaneurs a formalisé son intérêt pour poursuivre son activité sur le même terre-plein en portant la superficie de la parcelle à 1 233 m<sup>2</sup> (pour y installer 112 m<sup>2</sup> de petits bâtiments de stockage de 3m de hauteur et créer 121 m<sup>2</sup> de stationnement).

### Plan descriptif des emprises



La CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, concessionnaire, envisage de délivrer à la coopérative du lamanage de Brest, pour les besoins de son activité, l'autorisation d'occupation temporaire suivante :

- Parcelle d'une surface de 1 233 m<sup>2</sup>, dont 281 m<sup>2</sup> de bâti (1 bâtiment d'une superficie de 169m<sup>2</sup> au sol sur 2 niveaux : atelier au rez-de-chaussée, bureaux à l'étage et 112 m<sup>2</sup> de petits bâtiments de stockage 3m de hauteur), d'une durée de 6 ans.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société coopérative du lamanage de Brest, et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Renseignements : [jean-christophe.hattenville@brest.port.fr](mailto:jean-christophe.hattenville@brest.port.fr)

Tél. 02 98 46 23 80